

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-8-2

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Direction des services de l'Assemblée

Service consulté

RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET L'AMICALE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET ANCIENS CONSEILLERS GENERAUX DU BAS-RHIN POUR L'ANNEE 2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'Association amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux du Bas-Rhin pour l'année 2021, d'approuver la convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et cette association et d'autoriser le Président du Conseil de la CeA à signer ladite convention.

Par délibération en date du 4 juillet 2016, la Commission permanente a approuvé la passation de la convention de moyens entre le Département du Bas-Rhin et l'Amicale des Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin pour la période 2016-2020.

Cette convention organisait le soutien du Département du Bas-Rhin à cette amicale, sous plusieurs formes :

- une subvention, destinée d'une part à contribuer au fonctionnement de l'association et, d'autre part, au versement dans les conditions prévues par la loi, d'une allocation-retraite aux membres de l'association qui remplissent les conditions fixées par les statuts ainsi que le règlement intérieur,
- la mise à disposition de moyens : la réalisation de tâches de secrétariat, de reprographie, d'expédition et le prêt de moyens informatiques et de salles à l'hôtel du Département.

A la suite de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, il conviendra de décider de l'avenir de cette association qui regroupe des Conseillers départementaux et d'anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin. Il en sera de même pour l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers généraux et anciens Conseillers généraux du Haut-Rhin (ASECORH). Cette réflexion sera à conduire dans le cadre de la préparation du budget 2022.

Pour l'année en cours, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a inscrit un crédit de 150 000 € lors de sa réunion plénière du 12 février 2021 pour financer les retraites à verser au titre de l'année 2021 aux anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin qui remplissent les conditions requises, sur le fondement de l'article L. 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : il s'agit de retraites complémentaires facultatives acquises au titre d'un régime mis en place localement avant l'entrée en vigueur de la loi du 3 février 1992.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 150 000 € à cette association.

Il vous est proposé de reconduire la convention antérieure, dans les mêmes conditions, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Une nouvelle convention sera soumise ultérieurement à votre approbation une fois décidé de l'avenir de cette amicale.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder une subvention de 150 000 € à l'Amicale des Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin pour l'année 2021. Cette aide est destinée à contribuer au fonctionnement de l'association ainsi qu'au financement des allocations-retraites à verser aux anciens Conseillers généraux, membres de l'association, qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier ; par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, cette subvention fera l'objet d'un versement unique,
- D'approuver la convention avec l'Amicale des Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux du Bas-Rhin et la Collectivité européenne d'Alsace fixant les conditions d'attribution de la subvention, jointe en annexe au présent rapport,
- De m'autoriser à la signer,
- La dépense correspondante sera prélevée sur l'imputation suivante: 65 65748 031 (opération P001O012).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY